

Droits d'exportation du pétrole

● (1620)

M. Bawden: Qu'avez-vous fait en Saskatchewan?

M. Douglas: Je vais dire au député ce qu'on a fait en Saskatchewan. On a eu le courage de faire ce qu'aucun gouvernement conservateur n'a jamais eu le courage de faire. On y a mis sur pied une compagnie provinciale des pétroles. On y a dit aux compagnies pétrolières: vous recevrez \$3.98 le baril à condition de consacrer 30 cents le baril au développement, et le reste ira au trésor de la Saskatchewan pour aider à exploiter les ressources pétrolières futures. Quand un gouvernement conservateur au Canada sera prêt à agir ainsi, il aura, à mon avis, justifié son existence. Mais je n'en vois aucun signe.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: J'aimerais terminer en disant que, si je comprends bien le ministre, il veut que la taxe d'exportation prévue à la partie II du bill soit prolongée jusqu'en février et en mars, et que le montant de la taxe soit de \$6.40 le baril. Il veut retirer la partie I du bill concernant les droits d'exportation. Il propose le maintien du partage de la taxe d'exportation, soit que 50 p. 100 aille aux provinces productrices. Sa seule réserve est qu'en février et mars, le gouvernement fédéral ne prenne aucun engagement quant à l'usage qu'il fera de ses 50 p. 100. C'est compréhensible vu que le ministre doit participer à une conférence avec les premiers ministres et je suppose que c'est une question à négocier et à étudier.

Il s'agit d'un projet fort sensé qui permettra la réalisation de certaines choses que nous avons préconisées jeudi dernier, à savoir, l'adoption de la taxe d'exportation, qui sera en vigueur jusqu'à la fin mars et, entre-temps, le droit d'exportation sera différé jusqu'après la conférence des premiers ministres alors que le ministre des Finances, s'il le veut, saisira de nouveau la Chambre de cette mesure législative. Il devrait alors être mieux en mesure d'en discuter puisqu'il pourra nous fournir les renseignements qu'il ne peut nous fournir en ce moment. Mes collègues et moi sommes disposés à suivre le parti qu'a exposé le ministre.

[Français]

M. Matte: Monsieur le président, je ne voudrais pas répéter les mêmes propos que je tenais lors de la présentation de ce projet de loi. Il reste tout de même qu'il est bien évident que, relativement à un projet de loi qui touche de façon bien particulière les intérêts des provinces, il était essentiel qu'il y ait entente avec les provinces.

Aujourd'hui, compte tenu du fait que la production de pétrole est concentrée dans une ou deux provinces, et que nous avons un problème urgent à régler, il y a danger, comme je le disais jeudi dernier, que l'on profite d'une situation de crise pour créer des précédents que nous regretterions plus tard. Si l'an prochain, dans deux ans ou dans trois ans, des puits de pétrole sont en exploitation dans la province de Québec, par exemple, je me demande ce qui arrivera si un projet de loi comme celui-là est adopté. Ce sont des choses, monsieur le président, qui peuvent fort bien arriver, puisqu'il semble que si l'on n'a pas de pétrole aujourd'hui, c'est tout simplement causé par une certaine négligence des sociétés pétrolières qui n'ont pas fait tous les efforts nécessaires en vue de mettre en exploitation des puits de pétrole dans la province de Québec même. Or, il pourrait arriver que d'ici quelque temps nous soyons acculés à la situation suivante, savoir qu'il n'y aurait pas seulement une ou deux provinces qui

[M. Douglas.]

posséderaient du pétrole et qui pourraient en produire, mais plusieurs. A ce moment-là, ce projet de loi sera-t-il accueilli de la même façon par toutes les provinces, monsieur le président? Il était donc absolument normal d'obtenir l'accord des provinces et de négocier avec elles pour que nous ayons une entente qui soit réelle, une entente qui n'entraîne aucun problème.

Bien sûr, nous comprenons l'intention contenue dans le projet de loi, intention qui n'est cependant pas explicite, et nous déplorons le fait d'en arriver à une certaine uniformité dans les prix du pétrole dans tout le pays. C'est là un point qu'il faudrait évidemment atteindre. Est-ce que par ce procédé nous allons atteindre cet objectif? On se pose certaines questions à ce sujet-là, mais, encore une fois, il est bon de répéter que si nous sommes dans une telle situation, c'est parce que l'administration gouvernementale a tout au moins manqué de sagesse, de prévoyance, puisque dans un pays comme le nôtre, lui-même producteur de pétrole, il est assez paradoxal de subir une pénurie de pétrole. Nous nous demandons toujours comment une telle situation peut arriver.

Nous comprenons qu'il y a aujourd'hui urgence à tenter de remédier à cela, mais il est tout de même bon de souligner que l'on devrait toujours être beaucoup plus prévoyant, puisque c'est le rôle d'un gouvernement de l'être. C'est pour cela qu'une trop grande précipitation à mettre en application un tel projet de loi pourrait entraîner subséquemment un manque de sagesse et de prévoyance.

Monsieur le président, il est entendu que dans toutes les parties du pays, que ce soit dans l'Ouest ou dans l'Est, il est extrêmement important que tous les Canadiens puissent jouir des mêmes commodités, des mêmes possibilités, et il est, comme le disait mon préopinant le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), absolument inadmissible que nous ayons des prix différents dans l'Est et dans l'Ouest du pays. Mais on dirait que le gouvernement accepte cette situation, et il l'accepte non seulement dans ce domaine, puisqu'elle existe également dans d'autres domaines. Par exemple, j'ai en main un éditorial publié dans l'édition de décembre de la revue *Le meunier québécois*, où M. René Blanchard fait le lien entre ces différences de prix dans le domaine du pétrole et dans celui des grains de provende. Le gouvernement semble aimer entretenir une inégalité au sein de notre pays, ce qui évidemment a pour effet de nuire à la bonne entente et à l'unité. Je n'utiliserai pas ici le temps de la Chambre pour lire tout l'éditorial, mais j'en ferai un résumé. L'éditorialiste indique que cette politique de deux prix entraîne que de plus en plus de Canadiens sont insatisfaits. Ils ne veulent plus admettre une telle politique. Voilà pourquoi l'éditorialiste conclut en disant que si l'on fait tous les efforts voulus pour en arriver à un prix uniforme dans le domaine du pétrole, on pourrait faire la même chose dans le domaine des grains de provende, par exemple, et dans tous les domaines où existent toutes les ressources voulues. Nous pourrions ainsi favoriser une distribution adéquate des biens dans tout le pays, et non pas au détriment de telle ou telle région.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, nous avons beaucoup de réticence à l'égard de ce projet de loi, et nous ne pourrions être satisfaits des politiques établies à ce sujet qu'en autant que les opinions émises par les provinces aient été considérées, de sorte que l'on puisse adopter une loi qui puisse coordonner le domaine du pétrole, mais cela pourrait créer un précédent susceptible d'entraîner d'autres difficultés.